

PUBLIÉ LE 06/01/2016

Décision du 28/12/2015 - Abrogation des activités MPUP de la société SAS JARMAT "LABORATOIRE ADP"

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - AUTORISATIONS / AGRÉMENTS

Suite à la mise en évidence, lors d'une inspection, de non conformités aux bonnes pratiques de fabrication et au code de la santé publique susceptibles d'impacter la qualité et la sécurité des matières premières à usage pharmaceutique (MPUP) reconditionnées et distribuées, l'établissement SAS JARMAT "LABORATOIRE ADP" situé à REVENTIN-VAUGRIS a cessé à son initiative ses activités en lien avec les MPUP depuis le 3 décembre 2015. En outre, l'établissement a procédé, par mesure de précaution, au rappel de l'ensemble des MPUP qui ont été livrées auprès des officines de pharmacie et de ses autres clients.

- [Décision du 28/12/2015 - Abrogation des activités MPUP de la société SAS JARMAT "LABORATOIRE ADP" \(06/01/2016\)](#)